



ARLIT

Arlit, le 25 mars 2013

Coordination des organisations

De la société civile d'Arlit

Réf : N/L N° 114/CSC/2013

A

Messieurs le Directeurs Généraux :

- **SOMAIR**
- **COMINAK**
- **IMOURAREN SA**
- **AREVA mines- Niger**

Objet : Prise en compte de vos responsabilités sociales et environnementales.

Messieurs les Directeurs généraux,

Comme vous le savez, vos activités d'exploitation d'uranium dans la région d'Agadez et particulièrement dans le département d'Arlit ont des conséquences diverses sur la vie des populations dans cette partie du Niger.

C'est dans ce contexte, que la coordination de la société civile d'Arlit invite AREVA et ses filiales au Niger à participer à la résolution des préoccupations pour lesquelles, elles ont une responsabilité sociale et environnementale.

La coordination de la société civile d'Arlit, demande à AREVA et ses filiales au Niger d'examiner cette situation décrite dans les points ci-dessous énumérés afin d'y remédier dans le cadre des actions de son développement durable à la hauteur des responsabilités citées plus haut.

Il s'agit de :

- **L'approvisionnement en eau potable des populations de la commune urbaine d'Arlit et de la commune rurale de Dannat.**
- **L'état de route RTA**
- **La production de 4500 tonnes d'uranium en 2012 et 2013 dont 3000 TU par la seule SOMAIR.**
- **Le projet agricole d` IRAZER.**
- **Les ferrailles radiologiquement contaminées mises sur le marché par la SOMAIR.**
- **La question des travailleurs sous-traitants des filiales d'AREVA au Niger.**
- **La ceinture sanitaire d'Imouraren SA.**
- **Les fonds de développement durable des filiales du groupe AREVA.**

- I. **L'approvisionnement en eau potable de la commune urbaine d'Arlit et de la commune rurale de Dannat :** Il est de notoriété publique que le monopole de la distribution d'eau potable à Arlit appartient aux sociétés filiales d'AREVA. De ce fait les citoyens sont entrain d'errer dans la ville avec leur bidons à la recherche d'eau à boire pendant que la production d'uranium est entrain d'engloutir des milliards de litres d'eau. Les quelques cuves d'eau installées dans les quartiers en difficultés seront bientôt abandonnées. Les promesses de château d'eau une des missions régaliennes de l'Etat pour soustraire la population de cette colonisation sont restées lettre morte. Dans la commune rurale de Dannat, territoire des opérations d'Imouren SA, les puits asséchés ne se comptent plus, les populations et leur bétail sont dans le dénuement total. Un seul objectif est mis en avant partout, l'uranium, l'uranium et beaucoup d'uranium.
- II. **L'état de route Tahoua-Arlit RTA :** Cette route de 650 km, bitumée dans les années 1980 est aujourd'hui inexistante mais continue de servir pour le transport de l'uranium et tous les produits qui servent à sa fabrication au détriment des souffrances des populations et des biens. La saison des pluies qui s'annonce comporte de très grands risques pour l'approvisionnement de toute la région.
- III. **La production de 4500 tonnes d'uranium en 2012 et 2013 dont 3000 tonnes par la seule SOMAIR :** La production de deux filiales d'AREVA, SOMAIR et COMINAK,

respectivement 3 000 TU et 1 500 TU n'est contrairement pas un acte de triomphalisme ou une occasion de vulgarisation des slogans `` les miniers nourrissent les nigériens`` comme dit la direction générale de la SOMAIR lors de la fête dédiée à cette occasion.

3000 TU produite par la SOMAIR, est le plus grand désastre écologique et social causé au Niger dans toute l'histoire du demi siècle d'exploitation d'uranium au Niger. Comme l'illustre la soif des populations, l'état de la route RTA, la question de sous-traitants, plus on produira de l'uranium, plus le nombre des pauvres et des frustrés augmentera, plus les malades et les morts augmenteront, plus notre pays est en danger.

IV. **Le projet agricole d` IRAZER :** Depuis 2007, le groupe AREVA a décidé de financer pour 11 milliards le projet agricole de la Vallée d'Irazer dans la région d'Agadez, presque sept ans après cette annonce en grande pompe, aucune fleur n'a poussé dans cette zone. Au moment où les zones agricoles par excellence de l'AIR et de surcroît les plus impactées par les activités minières d'AREVA ne bénéficient que d'un soutien timide, faut-il croire à ce projet. S'il existe ce financement d'AREVA en attendant les résultats de sa phase pilote dans l'IRAZER, ne pas orienter une partie dans les zones de l'AIR qui ont démontré leur capacité de production

V. **Les ferrailles radiologiquement contaminées mises sur le marché par la SOMAIR :** comme vous le savez, au cours l'année 2012, 600 tonnes de ferrailles contaminées radiologiquement sont sorties de l'usine de la SOMAIR en direction des marchés publics d'Arlit et ailleurs. La Direction de la SOMAIR a promis de faire la lumière sur cette affaire après enquête et de prendre les sanctions qui s'imposent. Six mois après, la Direction générale de la SOMAIR est toujours assise sur le dossier et continue de protéger on ne sait à quel point que les vols et les actes assimilés sont érigés en culture de la société. Que vous reste-t-il à faire que de promouvoir un jour des cadres supérieurs qui ont touché l'argent de cette ferraille ou qui ont envoyé des hangars des ferrailles dans leur village à la tête de cette entreprise ? Si non rien que le 16 mars 2013, un camion de 60 tonnes de ferrailles probablement contaminées radiologiquement et peut être une partie des 600 tonnes dont on parle plus haut (vieux engins de mine découpés, chenilles de bulldozer de mines etc.) a quitté la ville d'Arlit à destination du Niger et du monde. Non, faites nous connaître les résultats de vos investigations c'est cela qui fera bonne école et évitera la confusion et les troubles sociaux actuellement en gestation dans l'entreprise.

VI. La question des travailleurs sous-traitants dans les filiales d'AREVA au Niger : Cette question que nous avons tant décriée, semble avoir encore des beaux jours devant elle, car aujourd'hui plus de 1500 travailleurs sans aucun contrat de travail d'AREVA ou de ceux qui les envoient travailler, sont concernés par ce qui est assimilable à la « **traite des personnes** » dans les filiales d'AREVA au Niger. Oui en effet l'ordonnance N 2010-86 du 16 décembre 2010 définit la traite de personne comme : « **toute opération ou action qui vise à recruter, transporter, transférer, héberger ou accueillir des personnes, par la menace de recours ou le recours à la force ou à d'autres formes de contraintes , par enlèvement, fraude, tromperie, abus d'autorité ou d'une situation de vulnérabilité ou par l'offre ou l'acceptation de paiement d'avantages pour obtenir le consentement d'une personne ayant une autorité sur une autre aux fins d'exploitation** ». Ces travailleurs sous-traitants qui ne bénéficient d'aucune couverture sociale ou sanitaire et des « salaires » dérisoires à la tête du client, exposent tout le temps leur vie dans des chantiers industriels dangereux que leurs employeurs considèrent comme des champs d'arachide ou de mil.

Il est temps que le travail à la tâche soit généralisé dans toutes les filiales d'AREVA au Niger, et que chaque sous-traitant justifie auprès d'AREVA et ses filiales des contrats de travail en bonne et due forme de chacun de ses employés autrement, il s'agit ni plus ni moins d'une traite des personnes condamnable par la réglementation en vigueur au Niger.

VII. La ceinture sanitaire d'Imouraren SA : Cette zone d'exclusion de 450 km² est une atteinte aux droits humains, car les populations et leur bétail ont été chassés et interdits de leur terroir sans aucune consultation ou contrepartie. Pour l'instant la filiale d'AREVA a choisi de traiter la question dans des couloirs informels afin d'asseoir cette tricherie sur une prétendue entente avec les populations locales naïves. Nous sommes engagés et déterminés à dénoncer publiquement toute entente basée sur l'exclusion, les raccourcis et autres manipulations.

VIII. Les fonds de développement durable des filiales du groupe AREVA : depuis 2006, ce fonds de 300 à 500 millions de FCFA par an en faveur des actions de développement durable des 5 communes du département doit être revu à la hausse et redéfinir son déblocage et sa gestion compte tenu de la disparition de l'organe chargé de sa gestion.

Messieurs les Directeurs Généraux, en décrivant toutes ces situations, la coordination de la société civile, ne vise pas à vous demander de tout faire ou de faire tout à la place de l'Etat, non, il s'agit de vous rappeler que votre qualité d'exploitant minier de l'uranium nigérien vous confère des responsabilités devant les préoccupations des populations. Nous espérons votre compréhension et votre disponibilité à en discuter en vue de trouver de solutions acceptables dans l'intérêt bien compris de chaque partie prenante.

Dans l'espoir que notre analyse de la situation, contribue à mieux cerner les préoccupations et la mise en œuvre des actions en faveurs de leur atténuation, veuillez recevoir Messieurs les Directeurs Généraux l'expression de nos salutations distinguées.

Copie :

- Ministre des mines
- Ministre de la fonction publique
- Gouverneur région AZ
- Président du conseil régional AZ
- Préfet d'Arlit
- Maires des communes Arlit
- Le Procureur de la république /TGI Arlit
- DG SOPAMIN
- Agence Nationale de lutte contre la traite des personnes.

Pour la coordination : Le Président

Almoutapha Alhacen